OBSERVATIONS

Sur la Page 93 de l'Extrait raisonné des Rapports du Comité des Finances, sur toutes les parties de la dépense publique.

Le but que s'est proposé l'Assemblée Nationale, en ordonnant l'impression de l'*Extrait raisonné des Rapports du Comité des Finances, sur toutes les parties de la dépense publique*, a sans doute été de mettre ses Membres à portée de méditer ce travail, comme aussi de donner la facilité à chaque Citoyen de faire part de ses observations sur les dépenses que la Nation croit être dorénavant nécessaires, ou même seulement utiles.

Ce seroit avoir de soi une opinion bien haute, & certainement ridicule avec raison aux yeux de tout homme sage, que de prétendre éclairer le jugement de cette auguste Assemblée sur tous les genres de dépense dont il est fait mention dans cet Extrait. Mais on ne trouvera pas déraisonnable qu'un Particulier croye pouvoir présenter ses réflexions sur un seul chapitre de ce même travail, encore après avoir laissé à d'autres le tems de le devancer, sur-tout lorsqu'il est convaincu que sur douze cents Représentans, il ne peut y en avoir qu'une vingtaine environ qui soit parfaitement au fait de l'objet qui y est traité.

Il n'y a sûrement pas un Citoyen en France qui ne soit

Cue
folio
FRC
10043
M+W 11190
contre La Société Royale de médecine établie en 1775

perſuadé que le devoir de ſes Repréſentans eſt de s'oppoſer courageuſement, et de tout leur pouvoir, à ce qu'il ſoit fait en cet Empire la moindre dépenſe inutile; parce que n'y en ayant pas un ſeul qui ne contribue aux charges, tous, ſans exception, ont le plus grand intérêt à ce qu'il ſoit dépenſé annuellement le moins qu'il eſt poſſible, afin qu'ils ſoient auſſi aſſujétis à la contribution la moins peſante. Si par la Conſtitution que donne à la France l'Aſſemblée Nationale, chaque François ſe convainc qu'à préſent il aura une Patrie, au bonheur & à la proſpérité de laquelle il doit ſacrifier ſon repos & juſqu'à ſon ſang, il n'y en a pas un auſſi qui ne ſente que ſes Députés doivent ſacrifier leur tems, leur fortune & juſqu'à leur vie, pour diſputer aux Miniſtres ou à leurs créatures, un ſeul cheveu qu'ils ſeroient tentés de lui arracher par caprice ou par intérêt.

Cela poſé, la Société Royale de Médecine dont il eſt queſtion, page 93 de l'*Extrait*, doit-elle être employée dans l'état des dépenſes de la Nation? Non certes; & cela pour deux raiſons. Premièrement, cette Société n'eſt point un établiſſement National, & ſon exiſtence juſqu'ici a été illégale; ſecondement, un pareil inſtitut eſt tout-à-fait inutile & même dangereux. Il auroit été d'une ſageſſe recommandable à MM. du Comité des Finances, de conſulter un certain nombre de Médecins ſur cette Société, avant que de propoſer à l'Aſſemblée Nationale de déterminer une dépenſe à faire pour cet article, dont certainement la futilité auroit été complettement démontrée. Cette réflexion mèneroit à croire que ſi le même Comité s'étoit concerté avec pluſieurs perſonnes d'états différens, quelques chapitres de dépenſe auroient pu être rayés de l'*Extrait*, à la grande ſatisfaction des Contribuables, & au grand honneur des Commissaires.

La Société Royale de Médecine, comme beaucoup d'autres établiſſemens abuſifs, dut ſa naiſſance aux menées d'un jeune Médecin, d'ailleurs plein de mérite, mais

qui voulant en tirer des fruits précoces et bien alimenteux, ſe propoſa aux Miniſtres, qui regnoient en 1775, pour aller examiner les cauſes d'une épizootie qui ravageoit alors une très-grande partie de la France. Ces Miniſtres, pour donner de l'emploi à leur protégé, firent ſemblant de croire qu'un jeune Médecin, qui ſortoit de deſſus les bancs de l'Ecole, alloit arrêter beaucoup plus vivement les progrès de cette épizootie que ceux qui avoient déjà ſacrifié une grande partie de leur vie au traitement des maladies des animaux, & que la guériſon des malades tarderoit peu à s'effectuer. En cela, ils furent bientôt déçus, & le mal ne s'arrêta que lorſque les malades eurent été tous aſſommés. Cette opération, ou ce genre de traitement, fit eſſuyer aux propriétaires de troupeaux mille vexations, & coûta au Gouvernement pluſieurs millions.

Le jeune Médecin, revenu de ſa tournée, dut ſe diſculper auprès de ſes protecteurs, & rejeter ſes mauvais ſuccès ſur le peu de progrès qu'avoit fait l'art vétérinaire, faute d'avoir eu à ſa tête des Médecins inſtruits & exercés dans l'art de guérir. Il dut repréſenter combien il ſeroit utile pour le Royaume qu'il y eût toujours un Bureau de Médecine prêt à être conſulté ſur les maladies du bétail, & même ſur les maladies qui, courant dans les campagnes, en attaquent auſſi les habitans. Des Miniſtres moins protecteurs auroient répondu que ce Bureau de Médecine étoit tout trouvé, & permanent dans les différens Corps enſeignans, ou Facultés de Médecine; que c'étoit dans la Faculté de Paris qu'on avoit été chercher les Médecins qui s'étoient tranſportés à Marſeille, lorſque la peſte avoit ravagé cette ville; que maintefois la même Faculté avoit été conſultée dans des cas d'épidémie & même d'épizootie; que le Gouvernement s'étoit toujours bien trouvé des lumières & du déſintéreſſement de ce Corps célèbre: ils auroient ajouté qu'il y avoit dans toutes les Généralités des Médecins penſionnés pour les épidémies; mais MM. de Malesherbes & Turgot vouloient avancer le jeune Mé-

decin, & ſon projet fut adopté. Voilà donc un Bureau de Médecine créé pour les épidémies & épizooties, dont les Membres furent penſionnés, & dont l'Inventeur, comme de raiſon, fut le plus fortement appointé. Ce Bureau établi par Arrêt du Conſeil d'Etat, du 29 Avril 1776, ne porta que le nom de Commiſſion juſqu'au mois d'Août 1778, qu'il ſurprit des Lettres-Patentes du Roi, qui l'érigèrent en Société Royale de Médecine. La Faculté de M. de P. vit dans cet établiſſement un renverſement de l'ordre, & fit une oppoſition juridique à ce que les Lettres-Patentes fuſſent enregiſtrées en Parlement. Il ſeroit trop long de raconter tout ce que cette Faculté eut alors à ſouffrir de la part du deſpotiſme miniſtériel; on le trouve décrit au plus vrai dans un *Précis hiſtorique de l'établiſſement de la Société Royale de Médecine, de ſa conduite, de ce qui s'eſt fait dans la F. de M. de P.* in-8o. Quoi qu'il en ſoit, l'oppoſition formée juridiquement par la F. de M. de P., à l'enregiſtrement des Lettres-Patentes, portant établiſſement de la Société Royale de Médecine, n'a pas été jugée contradictoirement; au moyen d'un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 26 Juin 1778, qui rend ſon Doyen *perſonnellement reſponſable*, l'inſtruction n'a pu être pourſuivie de la part de la Faculté; & conſéquemment cette Société n'exiſte pas légalement.

La Société Royale de Médecine eſt un établiſſement inutile & même dangereux.

D'abord, elle ne fait rien que ne puiſſe faire tout Corps deſtiné à l'enſeignement de la Médecine, & l'on dira même plus, que ce que ces Corps ont ſouvent fait gratuitement, & feront toujours pour le moins auſſi bien qu'elle, lorſque cela ſera avantageux aux progrès de l'art, & qu'il leur ſera donné des moyens pécuniaires.

En ſecond lieu, on doit la regarder comme inutile, ſi réellement ſon objet eſt deſtitué de toute utilité. Or, on ſe convaincra qu'il en eſt ainſi, ſi on veut peſer les argumens que MM. du Comité des Finances ont avancé pour

lui donner quelque crédit dans l'Assemblée Nationale, & l'on sent bien qu'ils ne se sont servis que de ceux qu'ils ont cru les plus pressans.

« Son objet, disent-ils, étoit de lier la Médecine Fran-» çoise & la Médecine étrangère, par une utile correspon-» dance, de recueillir les observations éparses, de les con-» server & de les rapprocher; de rechercher sur-tout les » causes des maladies populaires, d'en calculer les retours, » d'en constater les remèdes les plus efficaces ».

Ce n'est pas dans le moment qu'on travaille à régénérer la Nation qu'il faut continuer à se servir du langage du charlatanisme : il est en usage depuis trop longtems & dans la bouche des Ministres qui ont délapidé les richesses de l'Etat, & dans celle de leurs courtisans qu'ils en ont abreuvé. Maintenant il n'y a que celui de la vérité qui convienne : c'est celui que j'ai employé jusqu'ici, & dont je continuerai de me servir.

1°. Qu'est-ce que la Médecine françoise & la Médecine étrangere? On ne connoît qu'une seule Médecine, qui est plus ou moins avancée en différentes contrées de la terre. Dans chaque pays cette science fait des progrès selon la différente capacité & les différens travaux de ceux qui l'exercent. Chaque nouvelle route qu'un Médecin croit avoir faite vers la perfection, il a soin d'en faire part à ses collegues ou à ses disciples dans les conférences qu'il a nécessairement avec eux ou avec tous les Savans par les ouvrages qu'il livre à l'impression. Les Journalistes ont soin d'annoncer les nouvelles découvertes, les Libraires les colportent, & les Médecins qui veulent s'instruire en profitent. Voilà la liaison naturelle qui doit exister entre les Médecins françois & étrangers : c'est ainsi que les uns & les autres ont profité des lumieres de *Duret*, de *Baillou*, d'*Houlier*, de *Fernel*, de *Tauvry*, de *Rivierre*, d'*Asturuc*, de *Winslow*, de *Sauvages*, de *Bordeu*, de *Sydenham*, de *Huxam*, de *Pringle*, de *Hunter*, de *Boerrhaave*,

de *Van-Swieten*, de *Morgagni*, de *Stork*, de *Haller*, de *Dehaen*, de *Torti*, de *Baglivi*, de *Ramazzini*, & d'une multitude d'autres. Supposé que les Mémoires de la Société Royale de Médecine ayent donné quelques petites connoissances qu'on n'avoit pas avant son institution, ces connoissances-là en auroient-elles moins existé ? Et les Auteurs de ces différens Mémoires n'auroient-ils pas donné chacun à part & d'une maniere isolée ce qui a été recueilli ensemble ? C'est là justement un très grand mal qu'un jeune Médecin souvent peu fortuné, soit obligé de payer une pistole, à cause de ceux qui l'accompagnent, & dont il voudroit se passer, un ouvrage qu'il auroit pu acquérir pour deux ou trois livres si le Recueil n'eut pas existé.

2o. Je sais que l'*observation* est le terme magique dont usent en Médecine, & même en quelqu'autre science, tous les Charlatans, pour capter le suffrage des ignorans. Aussi celui qui a calculé sa fortune sur l'institution de la Société Royale de Médecine, n'a-t-il pas manqué de représenter aux Ministres combien elle seroit utile pour *recueillir les observations éparses, les conserver & les rapprocher.* Cependant, n'en déplaise aux Ministres, cette phrase ronflante ne peut qu'exciter le rire des vrais Médecins. Ils savent tous que les bonnes observations ne sont pas éparses, qu'elles sont consignées dans chaque Traité particulier de Médecine, où l'on doit les chercher & où elles servent de pièces justificatives de la doctrine qui y est enseignée. Si quelque Médecin en fait de détachées & qu'il veuille les rendre publiques, il le fait au moyen des Journaux, & bientôt, si ces observations conduisent à la perfection de la science, elles sont citées, ou dans les Ecoles publiques, ou dans les Cours particuliers, par les Professeurs qui enseignent. Si elles tiennent essentiellement à la pratique, & qu'elles indiquent une nouvelle méthode de traiter une maladie, ou la découverte d'une

nouvelle ſubſtance médicamenteuſe, ou l'emploi nouveau d'un remède connu, bientôt les Médecins des Hôpitaux en ſont inſtruits & ſe rendent certains de la valeur de la découverte & de la nouvelle obſervation. Tout cela s'eſt toujours fait de même; & que la Société Royale de Médecine exiſte ou non, cela ſe fera toujours. Son inſtitution n'y peut ajouter le plus petit degré d'avantage. Quant au rapprochement de ces obſervations, c'eſt à chaque Médecin, ou nouveau ou ancien dans la pratique, à le faire ſelon ſon goût & ſes connoiſſances. Chacun a ſon microſcope, & choiſit à ſon gré les différentes faces par leſquelles diverſes obſervations doivent s'unir pour faire le fonds de ſa doctrine. S'il y avoit une aſſociation médicale chargée excluſivement de faire ce rapprochement, au lieu d'être profitable à l'art, elle iroit à ſa détérioration. Les Etudians ne verroient toujours qu'avec la lunette de leurs Maîtres, qu'ils remettroient à leur tour à leurs Diſciples, & ainſi l'art n'avanceroit jamais, ou que très-lentement.

3°. Les Médecins qui ſe ſont unis pour former la Société Royale de Médecine, connoiſſoient bien aſſurément la puſillanimité, qui eſt la vertu des Gens riches, lorſqu'ils préſentèrent aux Miniſtres, pour un des objets de cet établiſſement, la *recherche des cauſes des maladies épidémiques, ou populaires, le calcul de leurs retours, & le conſtatement de leurs remèdes les plus efficaces*. Au ſeul nom de maladies épidémiques ou d'épidémies, les Gens du monde ſont épouvantés, les cheveux leur dreſſent à la tête. Les Seigneurs quittent à l'inſtant leurs terres s'ils apprennent qu'il règne une maladie épidémique dans leur village; il n'eſt pas juſqu'au Bourgeois aiſé qui ne change de domicile. Il étoit donc bien naturel que des Miniſtres cruſſent bonnement que l'établiſſement de cette Société, qui alloit *rechercher les cauſes des maladies populaires, en calculer les retours, en conſtater les remèdes les plus efficaces*, étoit plus qu'utile, & devenoit d'une néceſſité ab-

ſolue. Il étoit auſſi naturel que des Miniſtres, une fois engagés, ne revinſſent plus ſur leurs pas. Eh bien! appréciez tout ce verbiage, & vous ſerez forcés de convenir que l'établiſſement de mille Sociétés Royales n'empêcheroit pas à l'avenir les choſes d'être telles qu'elles ont été juſqu'ici à l'égard de ces maladies. ---- Que veut-on entendre par maladies populaires? Sont-ce les maladies courantes? Mais elles tiennent aux variations des ſaiſons. Sans être grand Médecin, on ſait qu'une viciſſitude rapide du chaud & du froid produit des maladies catarrhales; qu'une chaleur humide un peu conſtante produit des fièvres continues; qu'un vent du nord qui ſouffle pluſieurs jours produit des maladies inflammatoires; qu'en printems & en automne il règne des fièvres intermittentes; que ces deux ſaiſons font paroître des coliques, des dyſſenteries. — Entend-on parler des maladies contagieuſes? Mais leurs cauſes ne ſe laiſſeront jamais toucher au doigt; elles ſeront toujours hypothétiques. — A-t-on en vue les maladies locales ou endémiques? Les habiles Médecins qui traitent ſur le lieu même les malades qui en ſont attaqués, peuvent mieux que tous autres en rechercher les cauſes. De quelle utilité peut donc être la Société Royale de Médecine dans tous ces cas? — Sera-t elle plus utile pour calculer le retour de ces maladies? Croit-on que les maladies populaires ſoient des comètes qui reviennent à des époques à-peu-près fixes? Et quand cela ſeroit, qu'en réſulteroit-il, ſinon d'effrayer d'avance ceux qui riſquent d'en être attaqués? — Mais au moins, dira-t-on, la Société Royale de Médecine conſtatera les remèdes qui ſont les plus efficaces dans ces maladies. Je réponds à cela que cette Société eſt encore de la dernière inutilité en ce point. Ceux qui conſtateront l'efficacité des remèdes employés dans ces circonſtances, ſeront les Médecins qui auront traités & guéris les malades. Lorſqu'ils jugeront que la méthode ou les remèdes qu'ils auront mis en uſage peut éclaircir quelques points douteux en Médecine, ou

contribuer

contribuer à de nouvelles connoissances, ils en feront part au Public par la voie de l'impression, & alors il en arrivera ce qui a été dit ci-dessus en parlant des observations. A tout ce que je viens de dire, je pourrois ajouter en général que les observations sur les maladies épidémiques ne sont pas d'une utilité si grande qu'on pourroit bien le croire. Ces maladies, quoique portant le même nom ou la même dénomination, n'ont jamais la même physionomie, & demandent presque toujours, pour les guérir, des traitemens différens. Ce sont celles dont la cure demande le Médecin le plus exercé, doué du jugement le plus sain, & qui ait le coup-d'œil le plus juste, parce qu'elles ne donnent pas le tems de tâtonner, à plus forte raison d'envoyer des Mémoires à consulter à cent ou deux cens lieues. Dans de pareilles conjonctures, la réponse arriveroit lorsque l'épidémie seroit cessée ou sur le point d'être arrêtée ; raison de plus en faveur de l'inutilité de la Société Royale de Médecine.

En un mot, cette Société est tout-à-fait inutile, puisque les travaux de ses Membres ne peuvent rouler que sur la pratique de la Médecine, ou sur les Sciences accessoires à la Médecine, comme l'Anatomie, l'Histoire Naturelle, la Botanique, la Chimie. Or tout ce qui regarde la pratique de la Médecine, la cure des maladies, est du département des corps enseignans. Deux fois par mois les Médecins de la Faculté de Médecine de Paris se rassemblent dans leurs Ecoles pour y faire des conférences sur ce que la pratique leur a offert de remarquable sur les maladies courantes, les différentes méthodes qu'ils ont employées pour les guérir, les cas extraordinaires qu'ils ont observés, &c. Tous les Médecins des Facultés ou Colléges de Médecine du Royaume tiennent ces assemblées plus ou moins régulierement. Les Médecins de la Société Royale de Médecine font donc inutilement à part ce qui se fait en commun, & c'est un vol qu'ils font au Corps enseignant que de ne pas venir lui apporter à ces assemblées les re-

marques qu'ils ont pu faire. En cela ceux de la Faculté de Médecine de Paris se parjurent, puisqu'ils ont promis sous la foi du serment d'observer les Statuts de cette Faculté, qui prescrivent de ne s'assembler nulle part ailleurs pour traiter de ce qui a rapport à la doctrine qu'en corps de faculté. Si au contraire leurs travaux roulent sur les sciences accessoires à la Médecine, cette Société est encore très-inutile sous ce point de vue, & c'est un autre vol que ces mêmes Médecins font à l'Académie des Sciences, où je vois des places pour des Anatomistes, des Naturalistes, des Botanistes, des Chimistes. Sa très-grande inutilité est donc palpable, sous quelque face qu'on veuille l'envisager.

« Elle s'est occupée en particulier, ajoutent MM. du » Comité des Finances, de la topographie médicale de » la France; elle a, sur cette partie, un travail qui se » complette tous les jours par le concours des Médecins » regnicoles. »

J'avouerai que je vois dans cette occupation un objet de curiosité, mais non point d'utilité publique; & conséquemment je n'apperçois en cela aucun sujet de dépense nationale. Plusieurs Médecins, jusqu'à présent, se sont occupés de la topographie médicale des villes ou cantons où ils étoient domiciliés; & dans la Bibliothèque historique de la France, par le Père *le Long*, je trouve déjà une très-grande quantité d'articles sur ce point. Sans la S. R. de M, sans aucune dépense nationale, cette division se complettera & formera l'objet de curiosité qu'on desire avoir. Mais, en général, il importera peu à un Breton de savoir quelles sont les maladies qui règnent le plus fréquemment en Picardie, ou à un Normand, celles qui attaquent les Provençaux. Selon notre nouvelle organisation, ce sera encore à l'avenir un objet bien moins intéressant : car le seul intérêt qu'on pouvoit jadis y mettre, étoit d'espérer que le Gouvernement, instruit de telles qualités des eaux de telle province, de telle constitution de l'air, de telle exposition de certains villages ou hameaux, pourroit ordonner des travaux, comme desséche-

mens de marais, coupe de forêts, changemens de cimetières, &c. au moyen desquels ces pays fussent devenus plus salubres. Dorénavant, au contraire, ce sera une affaire de Département. Chaque Commune qui voudra jouir d'un site moins insalubre, adressera à l'Assemblée de Département un Mémoire à ce sujet, & sur l'avis du Directoire de santé, il y sera fait droit ou non.

Ce seroit donc une erreur de croire avec MM. du Comité des Finances, que « cet établissement peut devenir » plus intéressant encore dans la nouvelle organisation du » Royaume, & sa correspondance avec les Départemens » plus active & plus utile : » car c'est précisément à cause de la nouvelle organisation, que supposé que cet établissement eût été de quelqu'utilité, il deviendroit présentement tout-à-fait superflu.

Il ne suffit pas d'avoir fait voir l'inutilité de la S. R. de M., il faut encore montrer qu'elle est préjudiciable.

Cet établissement est préjudiciable en ce que peu à-peu, avec l'existence d'une pareille corporation concurremment à celle du corps enseignant, il se feroit naturellement une séparation entre l'enseignement & la pratique de la Médecine. Or, lorsque MM. du Comité de Constitution travailleront à organiser l'éducation nationale, & par suite à organiser les Corps de Médecine du Royaume, ils se convaincront que la pratique ne peut jamais se séparer de l'enseignement, & que pour que les leçons d'un Professeur, de quelle partie que ce soit de la Médecine, tendent annuellement à la perfection, il faut que ce Professeur soit Praticien. La théorie éclaire la pratique, & réciproquement la pratique rend la théorie plus sûre & plus dégagée d'erreurs. Si donc on s'obstinoit à trouver quelqu'utilité dans les travaux de la S. R. de M., alors, pour qu'il n'en résultât aucun inconvénient, le Corps enseignant devroit être chargé de tous ces travaux, afin que la pratique & l'enseignement ne se désunissent point, mais restent toujours indivis dans le même Corps de Médecins.

Cet établiſſement eſt nuiſible en ce qu'il eſt miniſtériel. Si quelque Corps a droit à la plus grande liberté, c'eſt celui des Médecins, qui ne peut ſouffrir l'ombre même de la ſervitude. Telle a été l'exiſtence de la Faculté de M. de P., qu'elle a toujours repouſſé l'influence miniſtérielle, parce qu'elle a ſenti qu'elle ne pouvoit être utile, qu'autant que chacun de ſes membres auroit une manière de penſer & de ſe conduire abſolument déſintéreſſée. Sujette à être conſultée dans les affaires qui regardent la ſanté des citoyens, elle a vu qu'il falloit que rien ne pût influer ſur ſes jugemens. C'eſt peut-être même un des moyens dont on s'eſt ſervi vers le Miniſtère pour le porter à favoriſer l'établiſſement de la S. R. de M., que de lui montrer une Corporation de Médecins toujours prêts à appuyer de leurs argumens les opérations qu'il voudroit faire, pendant qu'avec la Faculté de M. de P. il y avoit quelquefois des longueurs à eſſuyer, & ſouvent un avis contraire à ſes vues.

Cet établiſſement eſt dangereux, en ce qu'il conduit l'Etat à des dépenſes futiles & incalculables. En vain dira-t-on que MM. du Comité des Finances en fixent le montant à la ſomme de 36,200 liv., & que ſur un objet de 436,446,000 liv., c'eſt un *minimum* qui ne mérite aucune attention. A cela je rappelerai ce que j'ai déjà dit en commençant, que MM. les Repréſentans ne doivent pas paſſer en compte la dépenſe d'une obole, lorſqu'elle eſt inutile : & j'ajouterai que ce traitement de 36,200 liv. n'empêchera pas, comme il n'a pas empêché juſqu'à préſent, que MM. de la Société Royale de Médecine n'occaſionnent dans tous les Départemens des dépenſes auſſi inutiles que celles de leur établiſſement. L'un propoſera de faire des expériences ſur l'électricité ; l'autre ſur l'aimant ; un troiſième, de ſuivre les maladies hydrophobiques ; un quatrième, les cancéreuſes ; un cinquième les ſcrophuleuſes, & ainſi de ſuite ; le tout pour avoir des gratifications annuelles, des ſupplémens de gages, de pen-

sions &c. Il y en aura qui proposeront des ouvrages à faire imprimer ; & qui posera les bornes de ces dépréda-rions? La régénération d'un grand peuple ne se fait pas en une minute, & quelques soins que prenne la Législature actuelle, il ne faut pas s'imaginer qu'il ne restera pas encore beaucoup de clapiers à la fraude. Comment se fait-il que les dépenses que cette Société a occasionnées à l'Etat, depuis son établissement jusqu'au moment présent, que l'on fait monter à 180 mille livres par an, dans un Mémoire qu'on m'a communiqué, aient su échapper aux yeux de ceux qui s'occupent des revenus & dépenses du Gouvernement? Comment se fait-il que depuis le compte rendu par M. Turgot, en 1776, où les maladies épizootiques forment un objet de dépense de 3,000,000 liv., on ne retrouve plus de traces de ce qu'elle a coûté, que dans le compte des revenus & dépenses fixes au premier Mai 1789, où elle est employée pour 23,000 liv., quoique MM. du Comité des Finances avouent qu'elle avoit encore 13,200 liv. *sur les eaux minérales qui étoient soumises à son inspection & à une espèce de monopole*? Si cette Société a bien trouvé le moyen de dérober ainsi sa marche & son avidité à tous les regards pendant quatorze ans, & consommer inutilement quelques millions pendant cet intervalle, pourquoi ne serois-je pas autorisé à regarder son existence comme absolument condamnable, en tant qu'elle est très-dispendieuse, sans être nécessaire?

Cet établissement est extrêmement dangereux, en ce qu'il tend à substituer l'empyrisme aveugle à la médecine rationnelle. Sans parler des possesseurs de remèdes secrets & des vendeurs d'orviétan, auxquels cette Société donne une existence contre toute sagesse, parce qu'elle tire encore un lucre de cette espèce de commerce, ne sent-on pas que tout ce grand étalage qu'elle fait de *recueillir, conserver & rapprocher les observations*, conduit à faire croire que l'exercice de la médecine ne consiste que dans l'application de tel remède dans telle maladie? Mais il n'y a

pas un seul Médecin qui ne convienne qu'une maladie connue sous telle dénomination, a mille nuances différentes; que dis-je, autant de différences plus ou moins sensibles qu'il y a de malades qui en sont attaqués; que ce sont les principes de l'art qui déterminent le Médecin à se servir de méthodes souvent opposées pour guérir la maladie qui porte la même dénomination chez plusieurs individus. Et pour en revenir aux Charlatans ou Gens à secrets, loin d'être accueillis, de leur permettre de faire examiner leurs remèdes par des Sociétés de Médecine, de leur accorder des privileges lorsqu'il a été constaté qu'il n'entre rien de nuisible dans leurs préparations secrètes, ils devroient être pourchassés & livrés à la rigueur des Lois les plus sévères.

Enfin cet établissement a été nuisible jusqu'à présent en exerçant le monopole dont conviennent MM. du Comité des Finances, sur les eaux minérales du Royaume ou étrangères. Ce genre de médicament, que la nature offre aux malades comme le sel à ceux qui se portent bien, est devenu matière d'une ferme entre les mains de MM. de la Société Royale de Médecine, qui leur a produit, aux dépens des pauvres malades, de quoi s'adjuger des traitemens, des encouragemens, des pensions. Et comment auroit-on pu mettre un frein à ces vexations? Ils s'étoient donné le Roi pour protecteur, & avoient soin de s'associer chaque Ministre; double raison pour être nuisibles aux progrès de la science, puisqu'il leur étoit facile, au moyen de cette double massue, d'écraser du despotisme ministériel tout Médecin qui auroit été assez hardi pour dévoiler leurs écarts, ainsi qu'il en existe plus d'un exemple.

Il me semble avoir démontré l'inutilité, comme aussi le danger de l'établissement en question, que j'ai prouvé antécédemment être illégal & anti-constitutionnel. Je crois donc être en droit de supplier MM les Membres de l'Assemblée Nationale, d'AJOURNER ce qui concerne la Société Royale de Médecine jusqu'à ce que MM. du Comité de

Constitution aient proposé l'organisation de l'Education nationale, qui comprendra certainement un plan pour l'enseignement de la médecine pour toute la France : & par provision, de RAYER de l'état des dépenses nationales, ce qui est présenté par MM. du Comité des Finances à son sujet.